

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23130</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 10 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 juillet 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Pierre BUREAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Sandra CAILTON	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marie JARRY - pouvoir à Yannick CHARRIER	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU - pouvoir à Jean-François MORIN	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD	Bérangère BAZANTAY - pouvoir à Jean-François MOREAU
Bruno BODIN - pouvoir à Anne ROUX	Florence BAZZOLI - pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN

**Secrétaire de séance :** Alain ROBIN, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yvan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Demande de subvention à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour le poste de chef de projet Action Cœur de Ville**

La Commune de Bressuire négocie un avenant pour prolonger la convention cadre « fille » valant Opération de Revitalisation du Territoire en Bocage Bressuirais, de 2023 à 2026.

En effet, le programme de dynamisation du centre-ville se prolonge et va connaître une phase de déploiement, avec l'ouverture de la ludothèque en 2023 et le démarrage des chantiers de l'Espace Simone Veil et la ZAC des 4 Saisons, en 2024. Il doit également être étendu aux entrées de ville.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale de l'Habitat peut financer un poste de chef de projet Action Cœur de Ville, à hauteur de 50 %.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

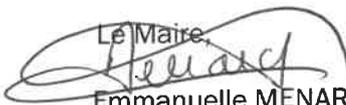
- **DE DEPOSER** des demandes de subvention auprès de l'ANAH pour le financement du poste de chef de projet Action Cœur de Ville, pour 2023 et 2024
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alain ROBIN

Le Maire,  
  
 Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230710-DG\_DEL\_2023\_130-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2023  
Date de réception préfecture : 12/07/2023